

COMMUNE DE CONDE-SUR-VIRE
2 Place Auguste Grandin – 50890 Condé-sur-Vire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 mars 2022

L'an deux mil vingt-deux, le dix-sept mars à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent PIEN, Maire.

Présents : Mme Annick ALIX FAUDEMÉR, Mme Sylvie ASSELIN, Mme Esther BEUVE, M. Eric CAUVIN, Mme Catherine COQUELIN, Mme Isabelle DEGUETTE, M. Manoël DUDOUIT, M. Alain EUDES, M. Joël GAUTIER, Mme Sylvie GAUTIER, M. Emmanuel JAMARD, Mme Nathalie LECLER, Mme Nathalie LECUIR, M. Franck LEGIGAN, M. Sébastien LEMONNIER, M. Alain LENESLEY, Mme Martine LEPAGE, M. Gilles MALICOT, M. Cyril PANIEL, M. Laurent PIEN, Mme Pierrette POUSSET, Mme Martine SAVARY, M. Vivek SINGH, Mme Laëtitia VIVIER

Excusés : M. Pierrick DELACOTTE, Mme Laurence DUFOUR qui a donné pouvoir à M. Laurent PIEN, Mme Aurélie VERGIN qui a donné pouvoir à M. Emmanuel JAMARD

Absents : M. Yann LECUYER, M. Serge LEMONNIER

Secrétaire de séance : Mme Pierrette POUSSET

Date de convocation : 9 mars 2022

Date d'affichage : 21 mars 2022

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 24

Pouvoirs : 2

Votants : 26

Délib. n°2022-009 : Petites villes de demain (PVD) : présentation du dispositif et mise en place d'un groupe de travail

La commune de Condé-sur-Vire a adhéré l'année dernière au **programme « Petites Villes de Demain » (PVD)** au même titre que Torigny-les-Villes et Marigny-le-Lozon.

Ce dispositif vise à donner aux bourgs ruraux les moyens de concrétiser leurs projets de **revitalisation** afin de redevenir des villes dynamiques, où il fait bon vivre, et respectueuses de l'environnement. Le programme s'échelonne sur plusieurs années, jusqu'en 2026. Pour faire face à la crise sanitaire et économique actuelle, l'Etat a engagé en 2020 un Plan de relance de 100 milliards €. Les territoires labellisés « Petites Villes de Demain » pourront bénéficier de ces crédits pour le financement de leurs projets qui contribueront aux trois priorités du Plan que sont **l'écologie, la compétitivité et la cohésion**.

Dans le cadre de ce dispositif, la commune doit élaborer un **Projet de territoire** d'ici la fin 2022. Outre un diagnostic, ce document stratégique devra comprendre les **grandes orientations de développement de la commune pour les 15 prochaines années** et aussi un plan d'actions pluriannuel. La commune souhaite associer les **forces vives du territoire** pour conduire cette étude fondamentale.

Pour ce faire, il est proposé d'instaurer un **groupe de travail**, composé de dirigeants associatifs, de responsables d'établissements, d'habitants et d'élus.

Après délibération, le Conseil municipal :

DECIDE

- Créer un groupe de travail « Petites villes de demain », qui travaillera sur l'élaboration du projet de territoire de la commune ;
- Dire que le groupe de travail sera composé de 16 membres :
 - Cyril Paniel (président de l'OCVA)
 - Représentant.e de la Dynamique commerciale et artisanale
 - Représentant.e du comité inter-entreprises de Savencia
 - Hervé Foucher (conseil d'administration local du Crédit Agricole)
 - Samuel Lecomte (représentant du monde agricole)
 - Représentant.e du monde du sport
 - Pierre Asselin (directeur de Bien Vivre Ensemble)
 - Sophie Julienne (directrice du CCAS)
 - Mireille Beaujolais (directrice de l'école élémentaire)
 - Patrick Girault (habitant)
 - Emmanuel Jamard (élu référent)
 - Martine Savary (élue)
 - Catherine Coquelin (élue)
 - Vivek Singh (élu)
 - Alain Lenesley (élu)
 - David Deshayes (membre du Conseil de développement CODEV de Saint-Lô Agglo)

Pour : 26	Contre :	Abstentions :
-----------	----------	---------------

Pour copie certifiée conforme.

Le Maire
Laurent PIEN

